



Quoi de neuf ?



Bulletin municipal n°47 - Décembre 2023





Coordonnées de la Mairie :

6 rue des écoles - Tél. 03 25 24 83 07
Email : mairie@maiziereslgp.jvsbox.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Entretien avec le Maire ou ses Adjointes
sur rendez-vous. Tél. 03 25 24 83 07

Déchetterie :

Zone des Canaux
39 avenue Joseph Marie Jacquard
10100 Romilly-sur-Seine
Tél. 03 25 39 67 72

Horaires

Lundi / Mercredi / Vendredi :
9h à 12h et 14h à 18h.

Mardi / Jeudi / Dimanche : 9h à 12h.

Samedi : 9h à 18h.

Fermée les jours fériés.

Santé / médecine dans la commune :

Médecin

Docteur SOMAÏ

19 rue de la République
Tél. 03 25 23 03 53

Cabinets infirmiers et soins à domicile

Cabinet DEWITTE / JACQUARD

19 bis rue de la République
Tél. 07 77 34 75 58

Cabinet PELLETIER

65 avenue du Général De Gaulle
Tél. 03 25 21 65 66 - Mobile 07 89 83 81 64

Pharmacie

Pharmacie SASPORTES

29 avenue du Général De Gaulle
Tél. 03 25 24 39 38

Diététicienne-Nutritionniste

Clarisse BERTHE

19 rue de la République
Tél. 06 65 17 64 81

SOMMAIRE

Edito du Maire • 3-4

Conseil Municipal • 5-8

Vie communale • 9-11

Développement durable • 12-14

Scolaire & périscolaire • 15-16

Associations • 17-19

Etat civil - Mieux vivre ensemble • 20

Ce bulletin municipal vous appartient !

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres de la Commission Communication :

M. Lamy, E. Pariat, M. Prévot, B. Fornes, C. Guillemot, J.-M. Marchandiau, A. Robin.

Ce bulletin paraîtra sur le site internet de la commune.
<https://www.maiziereslagrandeparoisse.fr/>



Création. Impression.
Imprimeries Paton / Groupe Morault
Décembre 2023

EDITO DU MAIRE

Michel Lamy

L'année 2023 se termine à grands pas et, comme un grand nombre de personnes peut l'exprimer, nous n'avons pas vu passer le temps.

Ce temps devenu si précieux dans un contexte mondial qui bouillonne entre les guerres aux quatre coins du monde, les attentats terroristes et les actes de violence en général, le réchauffement climatique et les catastrophes naturelles qui en découlent, les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui se mettent en place en vertu de la loi européenne et la préparation des jeux olympiques dans notre cher pays.

Pour notre commune, grain de poussière dans ce monde bouillonnant, l'activité fut tout aussi intense et ardente :

- ◆ Achèvement des travaux des rues de Poussey.
- ◆ Construction du cabinet médical et de son parking.
- ◆ Fin du programme de mise en accessibilité de nos équipements publics avec les travaux de mise en accessibilité du cimetière qui sont en cours actuellement.
- ◆ Construction d'un auvent sur le terrain de pétanque financée par l'Association La Boule

Maiziéronne. Cette structure permet non seulement aux joueurs et à l'école de pétanque de pratiquer leur sport favori à l'abri des intempéries, mais aussi d'être mis à disposition des écoles, de la commune ou de toute autre association.

- ◆ Création d'une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) au sein de notre école communale, destinée à accueillir des élèves en situation de handicap, en partenariat avec l'IME le Verger Fleuri et l'Éducation Nationale.

Afin de mener à bien tous nos projets en cours, l'année 2024 s'inscrit dans la continuité de 2023 avec :

- ◆ le démarrage des travaux de restauration de l'église Saint-Denis,
- ◆ l'ouverture du cabinet médical flambant neuf, le début de la construction de 2 maisons «Ages et Vie» afin d'offrir à nos seniors une alternative à la maison de retraite,
- ◆ l'ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) programmée pour la rentrée de septembre.



Comme beaucoup d'entre vous ont pu le constater, notre Communauté de Communes est maintenant dotée d'un parc photovoltaïque de 36 hectares, dont 15 hectares sont situés sur Maizières. Sa mise en fonction aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2024 et pourra alimenter l'équivalent de 20 000 personnes en électricité.

Beaucoup d'autres dossiers ayant trait à des affaires communales moins «visibles» mais tout aussi importantes seront également traités par votre Conseil Municipal qui n'a qu'un seul et même objectif, celui de s'investir sans relâche pour continuer à construire un cadre de vie répondant à vos besoins.

Parallèlement et dans le cadre de la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) promulguée afin de répondre

aux enjeux du réchauffement climatique, vous êtes invités à venir donner votre avis sur le développement et le positionnement de ces EnR sur le territoire de notre commune (éolien, photovoltaïque, méthanisation, géothermie, hydrologie). Un registre sera mis à votre disposition en Mairie pour recueillir vos suggestions, aux heures d'ouverture habituelles, à partir du mercredi 3 janvier jusqu'au mercredi 17 janvier 2024.

Pour conclure, je tenais à souligner l'engagement permanent de tout le personnel communal (ATSEM à l'école, directrice et animateurs de l'Accueil de Loisirs, agents des services techniques bâtiments, voirie et espaces verts, agents d'entretien des locaux, agents de restauration scolaire et secrétaires de Mairie) qui œuvrent chaque jour afin de vous offrir un service public de qualité.

Au nom de l'équipe municipale, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2024, en ayant toutefois une pensée particulière pour les personnes dans la peine, la maladie ou les difficultés.



Notre commune bouge avec beaucoup de dynamisme. Une des conséquences est la multiplicité des sujets abordés lors des réunions du Conseil Municipal et donc des délibérations qui sont prises et votées. Dans ce bulletin municipal, seul un extrait de ces délibérations est soumis à votre lecture, les faire toutes paraître rendrait la consultation très laborieuse et n'aurait, pour certaines, que peu d'intérêt. Cependant, comme le souhait de transparence guide votre Conseil Municipal, il est normal que, pour les délibérations retranscrites, soit expliquée la démarche qui a conduit au vote final. Lorsque l'ordre du jour de la réunion est dense, ça peut paraître long, mais, quoi qu'il en soit, nécessaire ! Si vous souhaitez lire dans leur intégralité les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, vous pouvez soit les consulter sur le panneau d'affichage devant la mairie ou bien aller sur le site internet de la commune «<https://www.maiziereslagrandeparoisse.fr/>» à la page «communiqués/infos».

SÉANCE DU LUNDI 19 JUIN 2023

● Participation au capital de la Société Publique Locale «SPL des Portes de Romilly» - Demande de fonds de concours 2023 d'aide au développement des communes membres de la CCPRS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023_D_12 du 31 janvier 2023 relative à la création d'une Société Publique Locale dénommée «SPL PORTES DE ROMILLY», la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse apporte la somme de 15 200,00 € en concurrence de 1 520 actions en rémunération de son apport en numéraire.

Pour rappel, le Conseil communautaire a octroyé à la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse un fonds de concours correspondant à 50 % de l'apport en numéraire de la commune auprès de la Société Publique Locale.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de solliciter à la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine un fonds de concours d'un montant de 7 600,00 € destiné à financer l'apport en numéraire de la commune au profit de la SPL.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine en vue de participer au financement de l'apport en numéraire de la commune auprès de la Société Publique Locale.

● Extension de l'installation d'éclairage public pour le parking du cabinet médical – Avenue du Général de Gaulle

Il y a lieu de prévoir l'extension de l'installation d'éclairage public pour le parking du cabinet médical situé Avenue du Général de Gaulle.

Ces travaux précités incombent au SDEA. Ils comprennent :

- la création d'un réseau souterrain d'éclairage public, d'une longueur d'environ 33 mètres, nécessaire à l'alimentation des candélabres,
- la fourniture et la pose de deux ensembles, chacun composé d'un mât en acier galvanisé thermolaqué de hauteur 3,5 mètres, équipé d'un luminaire diffusant à LED avec appareillage de classe 2,
- la pose d'un ensemble récupéré, composé d'un mât en acier galvanisé thermolaqué de hauteur 3,5 mètres, équipé d'un luminaire diffusant à LED avec appareillage de classe 2.

Le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 5 600 €, et la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense (soit 2 800 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

● Vente de la parcelle communale cadastrée section ZD n° 9 (partie) à SNCF Réseau pour travaux d'électrification de la ligne ferroviaire Gretz-Troyes

Dans le cadre du projet d'électrification de la ligne ferroviaire Gretz-Troyes, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des conventions d'occupation temporaire de la parcelle enherbée communale située le long de la voie ferrée, cadastrée section ZD n° 9 d'une contenance de 1654 m², ont été conclues avec SNCF Réseau à Strasbourg afin de permettre la réalisation de travaux préparatoires.

Il s'avère que ce projet d'électrification va nécessiter la construction d'un poste transformateur en dehors de l'emprise SNCF Réseau. Pour en permettre la réalisation, ce groupe souhaiterait acquérir une emprise de 307 m² de la parcelle désignée ci-dessus. Après négociation, le prix proposé est de 736,80 €, soit 2,40 €/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la vente d'une emprise de 307 m² de la parcelle communale cadastrée section ZD n° 9 au profit de SNCF Réseau moyennant le prix proposé.

● Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Madame Valérie NOBLET précise que la collectivité se trouve ponctuellement confrontée à des besoins de personnel saisonnier afin de respecter le taux d'encadrement des enfants accueillis au sein de l'Accueil de Loisirs «Les Galopins» pendant les vacances scolaires.

Aussi, il est proposé de procéder au recrutement d'agents contractuels et de créer les emplois non permanents pour faire face à ces besoins saisonniers, à savoir 2 animateurs de loisirs à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation (catégorie C), à compter du 1^{er} juillet 2023.

Les agents contractuels percevront une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire de rémunération afférente au grade d'adjoint d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

● Adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube

La commune est actionnaire de la SPL-Xdemat et a régulièrement recours aux plateformes et services proposés par la SPL pour télétransmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor public ou pour publier ses offres de marchés publics sur la plateforme Xmarchés. L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière intègre et sécurisée pendant plusieurs années. Les règles

d'archivage sont identiques, quel que soit le support des archives produites, papier ou numérique.

Il s'avère que la Commune ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intègre et sécurisée des archives électroniques ainsi produites.

Dans le contexte réglementaire actuel, la SPL-Xdemat n'est pas autorisée à assurer l'archivage électronique des documents des collectivités actionnaires.

En revanche, le Département de l'Aube dispose d'un système d'archivage électronique pour ses propres besoins. Compte tenu des contraintes techniques et organisationnelles fortes qui pèsent sur l'archivage électronique, le Département de l'Aube a décidé de mutualiser son système d'archivage électronique avec les collectivités actionnaires de la SPL. A ce titre, les collectivités qui le souhaitent peuvent déposer leurs documents électroniques aux Archives départementales qui en assureront la conservation, à titre gratuit. Une convention tripartite entre la Commune, le Département et les Archives départementales encadre les conditions et modalités de dépôt des archives électroniques.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer les archives électroniques de la Commune aux Archives départementales de l'Aube.

DIVERS

● Demande d'installation d'un distributeur de pizzas :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu la directrice adjointe de la marque de distributeur de pizzas locales et artisanales «Just Queen», fondée par la Société API TECH, qui souhaiterait installer un distributeur automatique sur la Commune.

Après discussion, ce projet a obtenu 9 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

Les problèmes concernant l'entretien du site et les nuisances sonores nocturnes qui pourraient en émaner ont également été évoqués.

Une réflexion sera menée pour définir l'emplacement le mieux adapté.

Cette autorisation d'occupation du domaine public pourrait être conclue en contrepartie d'une redevance mensuelle allant de 150 € à 300 €.

Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

● Energies renouvelables (ENR) :

Dans le cadre du projet de loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR), une réunion a été organisée à la CCPRS à l'initiative de Madame la Sous-Préfète.

Chaque commune aura à se prononcer sur les lieux d'implantation des projets éoliens et photovoltaïques avant le 11/11/2023.

● Jardin partagé :

Suite à l'acquisition de la propriété «Brossard», récemment acquise par la Commune pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de jardin pédagogique partagé, qui sera mis à disposition des enfants des écoles et de l'accueil de loisirs.

Ainsi, seront aménagés un espace arboré pour créer un îlot de fraîcheur, couplé à un espace ludique composé d'un jardin potager pédagogique et d'une

zone de biodiversité afin d'initier les enfants à la vie de la nature.

● Projets structurants pour la commune et l'intercommunalité :

Un point d'actualité est fait sur les annonces du Président de la CCPRS faites aux élus et acteurs économiques en date du 16/06/2023 concernant les projets structurants à venir sur le Parc Aéromia, avec notamment la vente au groupe MCI d'environ 39 hectares répartis sur Romilly (60 %) et Maizières (40 %).

Cet investisseur jouerait un rôle capital dans la promotion du territoire avec la construction de bâtiments économiques couplés à un Data Center «nouvelle génération», qui permettrait de chauffer les divers bâtiments par le réseau de chaleur émis par son système. Afin de réduire la consommation d'électricité du site, l'idée est également d'installer des panneaux solaires sur l'ensemble de ces nouveaux bâtiments.

Les retombées fiscales de ce projet ne sont pas négligeables puisqu'elles ont été évaluées à près de 4 M€ de taxe d'aménagement et plus d'1 M€ de taxe foncière annuelle à répartir entre Maizières, Romilly et la CCPRS.

Parmi ces grands projets, ont également été évoquées la construction d'un cinéma multiplexe de 5 salles sur la Zone Aéromia, ainsi que l'ouverture d'un restaurant gastronomique prévue en juin 2024 dans le « Millénium-Palladium », situé juste en face de la gare de Romilly, qui sera tenu par le chef étoilé Philippe Colin, originaire de Maizières.

La séance est levée à 23 heures.

SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

● Extension du réseau public de distribution d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public pour un lotissement situé Avenue du Général de Gaulle (2^{ème} tranche)

Il y a lieu de prévoir la desserte par les divers réseaux électriques de la deuxième tranche du lotissement communal situé Avenue du Général de Gaulle.

La Commune adhère au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) et lui a transféré la compétence relative à :

- la «maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière» au moment de son adhésion au Syndicat,
- la «maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière» par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA qui prévoit, sur les instructions de la Commune, le programme suivant :

Pour la desserte intérieure en énergie électrique :

- la fourniture et la pose d'un poste de transformation haute tension,
- la création d'un réseau souterrain basse tension sur une longueur d'environ 610 m,
- la fourniture et la pose de 5 socles basse tension, chacun équipé d'un dispositif de protection individuel,

- la fourniture et la pose de 2 socles basse tension, chacun équipé d'un dispositif de protection collectif.

Pour l'éclairage public :

- la création d'un réseau souterrain d'éclairage public sur une longueur d'environ 320 m,
- la fourniture et la pose de 2 mâts de 7 m de hauteur, chacun équipé d'une double crose décorative d'1 m de saillie et de deux luminaires fonctionnels neufs LED de 66 W,
- la fourniture et la pose de 2 mâts de 7 m de hauteur, chacun équipé d'une simple crose décorative d'1 m de saillie et d'un luminaire fonctionnel neuf LED de 66 W.

Aux conditions actuelles, le coût des investissements peut être évalué comme suit :

- a) Desserte en électricité : 80 000 € Hors TVA
- b) Éclairage public : 16 000 € Hors TVA

Selon les dispositions en vigueur, la contribution de la Commune sera égale à 60 % des dépenses indiquées en a) et à 50 % du coût cité en b), soit une contribution totale évaluée à 56 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus.

● Convention de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et SNCF Réseau relative aux travaux d'adaptation du pont de la rue de l'orme dans le cadre de l'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Troyes

Conformément au Dossier d'Enquête d'Utilité Publique du projet d'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Troyes, il a été convenu que le maître d'ouvrage de ce projet est SNCF Réseau qui assure les études et les travaux rendus nécessaires par cette électrification, dont le rehaussement de certains ouvrages et notamment les ponts-route et leurs voiries.

La Commune est concernée par le pont de la rue de l'Orme qui ne présente pas le gabarit suffisant pour permettre l'installation de la caténaire et nécessite des travaux d'adaptation au gabarit d'électrification reposant sur le remplacement et le relevage du tablier, ainsi que la mise en place de auvents verticaux de protection caténaire.

Dans ce cadre, une convention de maîtrise d'ouvrage unique doit être établie entre SNCF Réseau et la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse, ayant pour objet :

- de désigner SNCF Réseau, maître d'ouvrage unique de l'opération de modification du pont de la Rue de l'Orme dont le gestionnaire est la Commune ;
- de déterminer les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée par SNCF Réseau et d'en fixer le terme et les modalités d'exercice de cette dernière.

Il est précisé que les études et travaux sont intégralement pris en charge par le projet d'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Troyes et financés par les collectivités désignées dans la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à la réalisation de travaux d'adaptation au gabarit d'électrification du pont de la rue de l'Orme.

● Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

La collectivité se trouve ponctuellement confrontée à des besoins de personnel temporaire au sein du service technique voirie et espaces verts.

Aussi, il est proposé de procéder au recrutement d'agents contractuels et de créer un emploi non permanent d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet, à compter du 15 septembre 2023, afin de faire face à ces besoins temporaires d'activité. Les agents seront recrutés sur le grade d'adjoint technique (catégorie C) et auront pour fonctions les missions détaillées conformément à leur fiche de poste établie par rapport au besoin de la collectivité. Les agents contractuels percevront une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire de rémunération afférente au grade d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein du service voirie et espaces verts.

Un emploi à temps complet sera créé dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts polyvalent.

● Convention de mise à disposition du boulodrome couvert, sis rue Jules Ferry, au profit de l'Association La Boule Maiziéronne

Depuis février 2021, la Commune met à disposition de l'Association «La Boule Maiziéronne» le boulodrome de plein air, sis rue Jules Ferry, par le biais d'une convention approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2021.

Suite aux travaux de couverture du boulodrome engagés par l'Association La Boule Maiziéronne et finalisés en août 2023, il convient de conclure une nouvelle convention de mise à disposition de cet équipement au profit de ladite Association afin de fixer les modalités d'occupation des lieux.

Considérant la volonté de la Commune de poursuivre sa politique de soutien au secteur associatif local, cette mise à disposition pourrait être consentie à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de la convention entre la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse et l'Association «La Boule Maiziéronne» pour la mise à disposition, à titre gratuit, du boulodrome couvert sis rue Jules Ferry.

● Convention de mise à disposition du terrain de football et ses vestiaires au profit de l'association FC Saint-Méziéry

Depuis septembre 2020, la Commune met à disposition du FC Saint Méziéry le terrain de football et ses vestiaires, sis rue du Stade, par le biais d'une convention approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2020.

Il s'avère que la convention d'occupation desdits terrain et locaux est venue à expiration au 30 août 2023.

Considérant la volonté de la Commune de poursuivre sa politique de soutien au secteur associatif local, il convient qu'une nouvelle convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires soit

conclue au profit de l'Association FC Saint-Méziéry. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de la convention entre la Commune et l'Association «FC Saint Méziéry» pour la mise à disposition, à titre gratuit, du terrain de football et des vestiaires sis rue du stade à Maizières-la-Grande-Paroisse.

DIVERS

● **Demande de stationnement de l'épicerie itinérante «Une Pincée d'Elo» :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande d'autorisation de stationnement de l'épicerie «vrac» itinérante dénommée «Une pincée d'Elo» qui souhaiterait s'installer sur la commune les lundis après-midi, une semaine sur deux. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande et convient que la place de l'église est l'emplacement le mieux adapté pour le stationnement de cette épicerie.

● **Projet de déploiement du réseau Free mobile en Haut Débit et Très Haut Débit sur la commune :**

Monsieur le Maire présente le dossier d'information transmis par Free Mobile relatif à un projet d'implantation d'une station relais. Ce projet consiste à installer 3 antennes et 2 paraboles Iliad sur le pylône existant propriété de TDF, situé rue de l'Essy, afin de contribuer à la couverture des abonnés en 3G, 4G et 5G.

● **Rentrée scolaire :**

Marie-Claire FLORET fait un point sur la rentrée scolaire 2023/2024 : 103 élèves sont inscrits et répartis comme suit :
Maternelle :
Classe de M^{me} GABET : 14 élèves en PS / 5 MS
Classe de M^{me} FARGNIER : 4 MS / 15 GS
Élémentaire :
Classe de M. METRY : 14 CP / 10 CE1
Classe de M^{me} PEREE : 11 CE2 / 8 CM1
Classe de M^{me} HOUDOT et M^{me} DANNEQUIN (les mardis et 1 lundi sur 3, jours de décharge de la directrice) : 11 CM1 / 11 CM2.

L'ouverture de l'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) au sein de l'école, qui accueille 8 élèves de l'IME «Le Verger Fleuri», s'est très bien déroulée.

M^{me} BOURGOIN TISSERANT, enseignante spécialisée nouvellement nommée, en assure les cours les lundis après-midi, mardi et jeudi toute la journée ainsi que le vendredi matin.

Accueil des enfants des familles issues de la communauté des gens du voyage installées sur l'aire de grand passage : 27 enfants ont été inscrits depuis la rentrée scolaire. Il est précisé que tous les enfants ne sont pas présents en même temps. Quelques élèves sont dispatchés dans les classes existantes et le reste d'entre eux sont regroupés dans une classe spécifique avec une enseignante remplaçante qui a été spécialement détachée par l'Inspection de l'Éducation Nationale.

● **Remboursement de la ligne de trésorerie :**

Par délibération en date du 31 janvier 2023, il est rappelé que le Conseil Municipal a décidé de recourir à une ligne de Trésorerie de 267 750 € sur une année

auprès du CREDIT MUTUEL, et ce dans l'attente du versement des subventions pour l'acquisition de la maison aux consorts Brossard-Despeyroux, destinée à la création de la future maison d'assistantes maternelles (MAM), et du terrain rue de la République jouxtant la salle polyvalente.

Suite au versement de ces subventions, à savoir :

Nature de l'investissement	Subvention du Conseil Départemental	Fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine
Acquisition terrain et maison pour la future MAM	163 191,00 €	81 500,00 €
Acquisition terrain rue de la République	14 017,50 €	7 008,75 €
TOTAL	177 208,50 €	88 508,75 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le remboursement de la ligne de trésorerie a été effectué en date du 07/08/2023 ; les intérêts remboursés sur ce crédit s'élèvent à 4358 €.

Le problème de manque d'entretien des trottoirs est ensuite évoqué. Depuis l'interdiction des produits phytosanitaires, force est de constater que les mauvaises herbes envahissent de plus en plus les trottoirs, et ce malgré le contrat conclu avec une société prestataire pour l'entretien et le traitement des trottoirs qui fait preuve d'un manque de réactivité et de sérieux.

Afin de pallier ce problème, une réflexion est actuellement menée par rapport à une réorganisation et au renforcement du service «espaces verts» qui pourrait remettre en question le contrat de prestation en cours.

● **Fouilles archéologiques sur l'emprise foncière située derrière la pharmacie et le futur cabinet médical :**

Conformément au code du patrimoine et dans le cadre d'un permis d'aménager, des fouilles archéologiques ont été prescrites sur l'emprise foncière appartenant à la Commune, située derrière la pharmacie et le cabinet médical. Dans un premier temps, ce terrain accueillera une résidence seniors sur sa partie Ouest. Le diagnostic archéologique se déroulera les 6 et 7 novembre 2023.

● **Parking du cimetière :**

Les travaux de mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) du parking du cimetière débuteront en fin d'année. Ces travaux seront réalisés par l'Entreprise COLAS pour un montant estimé à 58 565 € HT.

La séance est levée à 23 heures.

Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre dernier, les enfants de l'école, accompagnés par la directrice Madame Houdot, sont venus lire le discours de circonstance avec Monsieur le Maire, devant une population nombreuse.

Les membres du Conseil Municipal, les représentants des associations, les porte-drapeaux, les pompiers et la société musicale «la Renaissance» étaient là comme tous les ans pour rendre hommage aux Poilus, aux soldats morts pour la France, mais aussi à Jacques Iost, Président des anciens combattants de Maizières qui nous a quittés cette année.



Cérémonie du 5 décembre

Le 5 décembre, la commémoration pour les victimes de la guerre d'Algérie a eu lieu.

La municipalité, les anciens combattants, les membres des associations, les pompiers et la Renaissance ont rendu hommage aux victimes militaires et civiles du conflit de 1954 à 1962.

Taxe d'habitation pour les logements vacants

Comme vous avez pu le lire dans le dernier bulletin municipal, les logements vacants, sous certaines conditions, sont dorénavant assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Si vous êtes concerné par cette taxe et souhaitez avoir des explications sur l'avis que vous avez reçu, vous devez vous adresser à l'administration fiscale, mais en aucun cas à la Mairie qui n'est pas compétente pour répondre à ces interrogations.

Mise en accessibilité du cimetière

Les travaux de mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) du parking du cimetière ont débuté en cette fin d'année et dureront environ 2 mois. Ces travaux sont réalisés par l'Entreprise COLAS pour un montant estimé à environ 60 000 € hors taxes.

Ces travaux permettront un stationnement, un accès et une circulation plus aisés pour les personnes à mobilité réduite.

Le colis de Noël pour nos aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a organisé le 10 mai dernier le repas des anciens. Pour les personnes qui n'ont pas pu assister à ce moment de partage, un colis de Noël est remis aux plus de 70 ans, ce qui représente 155 personnes. Ce colis a été distribué à partir du 14 décembre dernier et ainsi apporter un peu de joie et de réconfort à nos aînés qui sont souvent isolés.



Un point sur l'avancement des travaux du cabinet médical

Les travaux du cabinet médical avancent à grand pas. Si l'extérieur est quasiment terminé, tout se passe à l'intérieur avec la pose des cloisons, l'électricité ainsi que la plomberie et le chauffage. Tous les corps de métier cohabitent et les réunions de chantier périodiques permettent un bon suivi de l'avancement des travaux. L'ouverture est toujours prévue au 1^{er} trimestre 2024.



La Saint Denis :

«Si le temps est clair à la Saint-Denis, l'hiver ne sera pas un agneau».

Le 15 octobre 2023, l'AMLS a organisé la fête patronale aux abords de la maison des associations pour honorer le Saint Patron de la commune « Saint Denis » (9 octobre). Les Sapeurs-Pompiers de la commune ont organisé un parcours d'orientation qui a débuté à 10h ; un public nombreux a testé cette première édition, tout le monde est bien rentré. Pendant ce temps-là, différents producteurs et artisans pour un marché du terroir, un troc aux plantes, un stand de compostage ont animé la matinée. Damien Lucquin, avec son pressoir, a fait du jus de pommes et Damien Wauchel des marrons chauds. Les enfants se sont éclatés dans la structure gonflable mise à disposition par l'AMLS. A 11h, juste avant l'apéritif offert à la population, l'AMLS a récompensé les gagnants du concours



des maisons fleuries 2023. Une matinée fort sympathique qui a permis un beau moment d'échange, de partage et de convivialité, qui s'est terminée autour d'une grande tablée pour manger la paëlla.

Ça y est ! La boîte à livres est en place !

Nous vous avons parlé, dans le numéro précédent, de ce projet collaboratif entre la Mairie, le centre de loisirs «Les Galopins» et l'IME «Le Verger Fleuri». Elle a trouvé sa place sur l'arrière du mur du préau de l'école et a été inaugurée par Monsieur le Maire, en présence de tous les enfants qui ont participé à ce projet ! Les enfants étaient heureux de recevoir un morceau du ruban inaugural. Un goûter a été offert aux enfants, au centre de loisirs. Merci encore à tous et maintenant ensemble, petits et grands, laissons voyager les livres !



Une équipe renforcée pour la maintenance et la voirie

Procéder au remplacement d'un agent et renforcer l'équipe «maintenance et voirie», c'est chose faite. Pascal Dieudonné et Noël Seveste ont rejoint Dany, Fabrice et Mimoun dans cette équipe. Pascal est plutôt affecté à la maintenance des bâtiments et Noël à la voirie. Mais, comme le sont déjà leurs trois collègues, ils sont polyvalents. Vous les avez certainement déjà vus dans leur tenue orange (c'est la saison!) œuvrer au sein de la commune.

Dans un prochain numéro de ce bulletin municipal, on vous présentera tous les agents communaux.



Pascal Dieudonné



Noël Seveste

Nouveaux arrivants

La Municipalité invite tous les nouveaux habitants à venir se présenter à la Mairie dès leur arrivée. A cette occasion, un livret d'accueil et de nombreuses informations sur la vie dans notre belle commune leur seront délivrés.



RAPACE

L'élégante dame blanche au cœur de plumes

Longtemps persécutée, la chouette blanche est très utile pour se débarrasser des rongeurs. Au Proche-Orient, elle est également un vecteur de rapprochement entre les peuples.



La dame blanche se fait rarement remarquer en journée.

Tout profane serait à l'acmé d'une tension et troublé par l'aura chatoyant d'une forme, face à l'apparition de la noctambule dame blanche, émergeant silencieusement des ténèbres. Scientifiquement nommée «Tyto alba», traduit «chouette blanche», elle arbore une poitrine immaculée aux effets soyeux, perlée de brun, secondée d'un dos roux doré, le tout rehaussé d'une expression faciale demi-humaine.

Sacrée chez les Grecs, elle a longtemps été persécutée en pays chrétiens et vivement crucifiée aux portes pour éloigner le mal. Appâtée sur des griffes, victime d'allèges pratiques du vol au nid, d'abattage, de consommation, naturalisation, collection d'œufs, mode d'ornement de ses plumes, elle ne fut protégée que tardivement sur Terre, l'année 1972 en France.

PROCHE DE L'HOMME

D'une envergure de 0,92 cm, liée à une hauteur de 0,35 cm, la dame blanche au poids léger de 350 g, sertie de gros yeux fixes

fascinants, élit domicile au voisinage de l'homme. Chassant à l'ouïe, en totale obscurité, son vêtement blanc approprié la seconde favorablement par nuit de pleine lune. Sa séduisante aptitude au déplacement feutré est source d'inspiration auprès d'ingénieurs en aéronautique. Décrite sous la plume de Georges Brassens, «le cœur au mitan de la figure», cette singulière livrée l'avantage dans la canalisation des sons et la collecte de tout déplacement de proies, même sous la neige. À l'échelle microscopique, la reproduction de ce caractère particulier permettrait à la biomédecine de renforcer l'efficacité des appareils auditifs. Déposant ses cinq œufs au sol d'une grange, d'un grenier ou clocher, sur une couche feutrée de poils et d'os émanant de ses pelotes de réjection, la femelle les couve 32 jours. Quoique possédant griffes et becs acérés, la fratrie de jeunes rapaces choisit de négocier pacifiquement les différends, en communiquant par des sons proches de l'humain : soupirs, gémissements, et bruits de locomotive à vapeur.

OISEAU DE PAIX AU PROCHE-ORIENT

Concourant au projet de protection biologique des cultures dans la vallée du Jourdain (Proche-Orient), elle a été recrutée au poste d'agent sanitaire de lutte contre les campagnols, mulots, musaraignes, sous la devise : «Les chouettes ne connaissent pas de frontières», affirmation confirmée par des données GPS. Alliée agricole, c'est une exceptionnelle prédatrice des rongeurs impactés habituellement par le rodenticide, un dangereux poison anticoagulant, condamnant aussi les chouettes par extension



Duo intime de jeunes effraies des clochers.



Juvénile encore avec son duvet.



Atténuante tête au cœur de plumes.

de ses effets. Elle est l'ambassadrice de paix au Proche-Orient, le support d'un dialogue pacifique entre membres de communautés en conflit, une audacieuse démarche qu'a encouragée sa Sainteté le Pape François, lors d'un entretien au Vatican avec les acteurs du programme. Cette initiative diplomatique et scientifique favorise la coopération de différents milieux culturels, unis par l'entremise d'un oiseau, devenu salulaire dans de nombreux pays du monde, après en avoir été banni.

Depuis vingt-cinq ans, son effigie inspire un jeu de sagacité Sur la trace de la chouette d'or, réunissant un réseau de «chouetteurs» à la recherche d'un trésor (site internet : <https://www.la-chouette.net/>).

Le Fonds mondial de la nature (WWF) a publié récemment des chiffres inquiétants, avec l'annonce de la disparition de 70 % des espèces d'animaux sauvages, oiseaux et insectes compris, en cinquante ans. Laisserons-nous mourir silencieusement son reliquat ? ■

Sources et photos «L'effraie des clochers», ouvrage d'A. Roulin et L. Willenegger, chez Delachaux et Niestlé ; Association La Choue, R. Hézard.

Composter c'est facile... et utile !

A partir du 1^{er} janvier 2024, une solution de tri à la source des bio déchets alimentaires doit être proposée par les collectivités, la communauté de communes des Portes de Romilly s'orienterait vers une aide à l'achat d'un composteur.

Le compost, pour quoi faire ? Faire du bien aux plantes tout en allégeant la poubelle.

D'abord, parce que c'est un geste écologique pour la nature et notre jardin puisqu'on rend au sol les déchets organiques dont il a besoin.

Ensuite, parce que c'est simple et économique, pas de transport de déchets et plus d'achat de terreau.

Enfin, parce que c'est un acte citoyen, dans la mesure où composter c'est réduire le poids des déchets pour la collectivité, moins de déchets à traiter et moins d'émissions de CO2.

Comment réussir son compost ?

Le compostage est une décomposition naturelle de résidus organiques en présence d'oxygène et d'eau, sous l'action de micro-organismes décomposeurs nécessaires pour transformer les matières en compost. Composter c'est facile, mais ce n'est pas entasser des déchets organiques, il faut respecter quelques règles simples :

- **Avec quoi ?** on peut composter en bac ou silo (composteur en bois ou en plastique muni d'un couvercle si possible) ou en tas (en andain).
- **Où ?** On place son composteur dans le jardin, facilement accessible de la cuisine et près d'un point d'eau et mi-ombragé (si possible)
- **Comment ?** Une fois l'endroit et le matériel choisi, on ameublit la terre afin de permettre aux micro-organismes d'y accéder et on commence par des petites branches ou brindilles.

Pour réussir son compost il faut :

- **50% de déchets verts**, mous, humides, riches en eau et en azote : épluchures de fruits et de légumes, marc de café, herbes, tonte (en toute petite quantité, risque de putréfaction), et 50% de déchets bruns, durs et secs, riches en carbone : feuilles mortes, foin, taille (broyat), paille, fleurs fanées mais aussi coquilles d'œufs, rouleau de papier toilette, mouchoirs en papier, filtres à café, boîtes à œufs... le tout fragmenté ou broyé, pour plus d'efficacité !
- **alterner** une couche de déchets verts et une couche de déchets bruns que l'on va mélanger en surface avec une griffe à chaque apport avec la dernière couche.
- **de l'air** : il faut donc aérer 1 fois par mois à l'aide d'une fourche ou d'un aérateur, sur une hauteur de 20 cm.

• **de l'eau** : s'il est trop sec, la vie s'en va donc un arrosage sera souhaitable et s'il est trop humide, les décomposeurs s'asphyxient et cela fermente, avec risque d'odeurs.

On peut faire une réserve de déchets bruns, à proximité (feuilles mortes, broyats). Ce sont les micro-organismes décomposeurs qui vont faire le travail.

Et maintenant, qu'est-ce qu'on en fait ? La récolte. A quel moment le compost est mûr ?

Le processus peut prendre 6 mois à 2 ans, selon la méthode employée et le volume traité. Un compost mûr se caractérise par sa couleur sombre, sa bonne odeur de forêt et sa texture grumeleuse. On retire la couche du dessus, pas encore décomposée que l'on dépose sur une bâche, par exemple, pour récupérer le compost mûr que l'on peut utiliser au potager, pour les arbres fruitiers et pour les plantes en jardinière ou en pot.

Les bienfaits du compost : c'est un amendement organique, c'est-à-dire qu'il fertilise naturellement le sol en améliorant sa structure, l'aération et le drainage des sols lourds et en fournissant aux plantes un apport nutritif.

Composter c'est une activité vertueuse, ludique et conviviale pour les enfants et les adultes : la preuve en est que les enfants du centre de loisirs trient les déchets de la restauration scolaire et que les composteurs mis en place dans le jardin partagé profitent à tous les enfants de l'école et du centre de loisirs. Si vous voulez en savoir plus, n'hésitez pas à demander conseil à un des trois guides composteurs, en contactant la mairie. Vous pouvez aussi consulter la brochure de l'ADEME «Comment réussir son compost». «Chacun fait sa part» comme la légende du colibri...

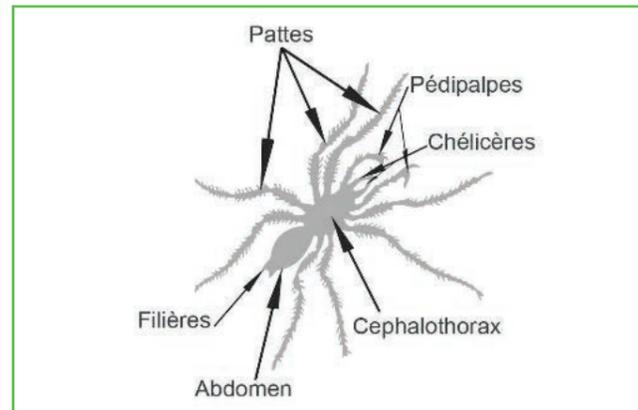


Retrouvez le rendez-vous «Nature» rédigé par Yves Meurville le troisième dimanche de chaque mois dans L'Est éclair et Libération-Champagne.

Texte reproduit avec l'aimable autorisation de L'Est éclair et Libération-Champagne.

Araignée, quel drôle de nom...

Elles sont petites, inoffensives, et pourtant on leur donne la réputation de bestioles repoussantes, voire dangereuses. L'arachnophobie est l'une des phobies les plus communes. Elle toucherait 50% de la population à des degrés différents. Il faut juste apprendre à les connaître pour peut être les apprécier un jour.



Qui sont elles ?

Les araignées appartiennent à la classe des **arachnides**, ce ne sont donc **pas des insectes**. Elles possèdent **4 paires de pattes** et un corps divisé en 2 parties : le céphalothorax (tête et thorax) et l'abdomen. Les chélicères sont des petites pinces rigides. Elles ont un rôle essentiellement dans la prédation et l'alimentation. Les pédipalpes ont un rôle essentiel dans la prédation (manipulation des proies...) et dans la fécondation chez certaines espèces (organes copulateurs des araignées mâles). Elles produisent de la soie (pour fabriquer la toile ou les fils) par les filières, qui se trouvent à l'extrémité de l'abdomen.

Il existe environ plus de **40 000 espèces différentes d'araignées connues**. Mais ce n'est pas tout : certains scientifiques pensent qu'il y en aurait au moins autant qui n'ont pas encore été découvertes.

> Faits étonnants sur ces animaux si fascinants :

- ◆ Chaque année, les araignées dévorent de 400 à 800 millions de tonnes d'insectes. En comparaison, les proies des requins représentent 280 à 500 millions de tonnes.
- ◆ Elles ont conquis l'ensemble des environnements (forêt, désert, prairie, ...). Il existe même un groupe d'araignées semi-aquatiques qui forment des cloches de toile sous l'eau afin de les remplir d'air pour survivre. A ne pas confondre avec les « araignées d'eau » qui patinent sur l'eau, il s'agit en fait des punaises, appelées Gerris, donc des insectes.



- ◆ Le cerveau de certaines araignées prend parfois tellement de place que le reste de leurs organes est déplacé dans leurs pattes.
- ◆ Les capteurs de goût des araignées se situent sur leurs pattes avant.
- ◆ Le tissage d'une toile leur prend 60 minutes en moyenne.

> Focus sur la soie



La soie des araignées est produite par 6 glandes séricigènes en fonction de l'utilité de la toile (soie de suspension, pour l'armature des toiles, des spirales extérieures, des fibres centrales collantes, soie douce pour les cocons, ...). **Cette soie est liquide** mais lorsqu'elle entre en contact avec l'air, elle durcit, ce qui leur permet de créer et de construire leurs toiles facilement.

La soie d'araignée est la fibre naturelle la plus solide au monde. On pourrait penser qu'il s'agit des fils faibles et cassants, mais rien n'est plus éloigné de la vérité. La soie des toiles d'araignée est **cinq fois plus résistante qu'un fil de métal** de la même épaisseur et **six fois plus que le kevlar**. Les scientifiques admettent qu'une toile d'araignée faite de fils de l'épaisseur d'un crayon de papier pourrait arrêter un avion en plein vol. Des études sont en cours afin de créer des textiles et des prototypes de gilet pare-balles recouverts de soie qui sont même en phase de test.

> Tordre le cou aux préjugés sur ces bêtes généralement mal-aimées

- ◆ Les araignées piquent ! C'est FAUX, les araignées n'ont pas de dard, elles ne peuvent piquer, on parle donc éventuellement de « morsure ». Même si la majorité des araignées ne « mordent » pas. Très peu sont capables de percer la peau. Donc deux petits boutons rouges sur la peau ne proviennent pas de nos amies les araignées.
- ◆ Nous n'avalons pas d'araignées la nuit. Un trou béant qui souffle de l'air chaud et humide n'est pas un lieu qui attire ces arachnides, bien au contraire.
- ◆ Les araignées ne sont pas sales. Elles se nettoient les pattes, elles se frottent les yeux... Elles sont toujours en train de se nettoyer car elles ont besoin d'être propres pour percevoir au mieux leur environnement.

Focus sur l'accueil de loisirs «Les galopins»

L'accueil de loisirs « Les galopins » est un lieu qui reçoit les enfants de 3 à 10 ans où ils peuvent venir découvrir des activités nouvelles et variées tout en s'habituant à la vie en collectivité.

Les activités qui y sont proposées mettent l'accent sur le rythme de l'enfant et le respect de ses besoins et envies.

L'équipe d'animation y est éclectique et leurs compétences variées permettent de faire découvrir à nos «galopins» un large panel d'activités.

Cécile, directrice du centre, explique le fonctionnement du centre : «Les activités environnementales nous permettent de sortir des locaux afin d'aller explorer la nature avec notre cœur, nos mains et notre esprit, mais aussi de nous interroger sur le monde qui nous entoure et de l'impact de chacun sur la planète. Afin de concrétiser ceci, nous entretenons un composteur, un jardin (les enfants sèment, plantent, cuisinent et récupèrent des graines), nous faisons des balades en forêt, étudions les empreintes d'animaux, créons des cabanes, découvrons la faune et la flore qui nous entourent.

Les activités sportives contribuent aux besoins physiques des enfants : en se dépensant et en jouant ils découvrent les valeurs du sport, l'importance des règles et ils apprennent à trouver un équilibre entre la compétition et la coopération. De plus, ils se sensibilisent au handisport.



Les activités scientifiques permettent d'appréhender le fonctionnement de notre monde à travers des activités ludiques et spectaculaires. Les enfants participent ainsi à la fabrication d'un volcan, d'une fusée, d'une lampe à lave, de voitures à ballon...

Les activités multimédia donnent aux enfants l'opportunité de s'essayer au métier de «level designer» et donc de participer activement à la création d'un jeu vidéo tout en découvrant des notions architecturales, ou encore de créer leurs propres jeux de société. Afin de faire ces activités, l'accueil «Les galopins» dispose d'un matériel informatique performant et d'une imprimante 3D qui permet aux enfants de découvrir des nouvelles technologies. Enfin, les activités culturelles donnent, pendant les vacances, l'occasion de s'ouvrir à des arts et cultures variés : en octobre,





le monde du cirque était à l'honneur, en décembre, les pays nordiques et en février l'Italie avec son héritage historique et culturel très riche. Mais à l'accueil «Les galopins», les activités ne sont qu'une partie du développement de l'enfant, nous souhaitons qu'il soit libre d'agir, de décider, de construire, seul ou collectivement, ce qu'il aimerait vivre durant son temps parmi nous, en lui laissant libre accès à de nombreux pôles de jeu tout au long de la journée. A tout moment, il a le choix entre participer à une activité

menée par l'animateur ou se rendre dans un pôle surveillé par un adulte : il a accès à des jeux de construction, de la peinture, des livres, des jeux d'imitation, des jeux de société, du matériel de dessin et de bricolage et des perles pour n'en citer que quelques-uns !.

A travers tout cela, les objectifs sont d'apprendre à vivre ensemble dans le respect, de favoriser l'acquisition de l'autonomie, sensibiliser aux devoirs de l'écocitoyen et permettre à chacun de découvrir des activités artistiques, culturelles, manuelles et scientifiques.

L'ouverture d'une Unité d'Enseignement Externalisée dans l'école

8 élèves de 8 à 11 ans de l'IME Le Verger Fleuri sont arrivés le jour de la rentrée afin de suivre leurs apprentissages au sein de l'école, encadrés par une enseignante spécialisée et une éducatrice spécialisée.

Une salle de classe a été mise à leur disposition par la commune.

Une convention a été signée entre l'Éducation

Nationale, l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés dont dépend l'IME, l'Agence Régionale de la Santé et la municipalité de Maizières.

Les enfants sont heureux de venir à l'école pour la première fois hors de leur établissement et de profiter de temps d'inclusion dans les autres classes.

Ce dispositif est une réussite sur le plan éducatif mais également d'un point de vue citoyen, dans l'acceptation de la différence par l'ensemble de la communauté, adultes et enfants, et le bien vivre ensemble.

La rentrée des élèves

À ce jour, 109 élèves fréquentent l'école et sont répartis comme suit :

En élémentaire : dans la classe de Monsieur Métry, 21 élèves de CP-CE1, dans la classe de Madame Pérée, 19 élèves de CE2-CM1 et dans la classe de Madame Houdot, la directrice, 22 élèves de CM1-

CM2.

Unité d'Enseignement Externalisée, Madame Bourgoïn Tisserant, 8 élèves.

En maternelle : dans la classe de Madame Fargnier, 20 élèves de MS-GS et dans la classe de Madame Gabet, 19 élèves de PS-MS, chaque classe bénéficiant d'une ATSEM.



Un homme élégant nous a quittés

Jacques Iost

Jacques Iost, un homme emblématique du village, nous a quittés au mois d'octobre.

Enfant du pays né en 1934, il y fera sa scolarité, obtiendra son certificat d'études et y apprendra le métier de peintre en bâtiment avec son père. Il s'y installera en

tant qu'artisan et s'y mariera.

Cet homme toujours discret s'est investi dans la vie communale pendant plusieurs années.

Parti faire la guerre en Algérie en 1956 où il restera 28 mois, dont 4 avec son frère Michel, il deviendra secrétaire puis Président en 2016 de l'U.N.C.A.F.N. (Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord). Il recevra plusieurs insignes et médailles des combattants. Il aura toujours à cœur de célébrer chaque 5 décembre la

mémoire de ses anciens compagnons d'arme morts au combat.

Il fera aussi du théâtre avec «les Amis de l'Art», où il interprétera le rôle d'un marquis sous la direction de Messieurs Rascagnière et Châlons. Dans les années 40, il entrera en tant que musicien dans la société musicale du village «La Renaissance» dont il deviendra trésorier de 1995 à 2004, poste qu'il occupera de manière irréprochable. Une petite anecdote : les comptes étaient tellement bien tenus, qu'à l'assemblée générale les membres pouvaient connaître le nombre exact d'allumettes dans la boîte de la société.

Mais Jacques était aussi un voisin toujours souriant (malgré la souffrance de la maladie), courtois, aimable, avec un petit mot gentil aux lèvres pour chacun.

Toute la communauté lui dit au-revoir et le remercie pour tout.

L'auvent du boulodrome a été inauguré

Mercredi 18 octobre, il régnait une grande effervescence au cœur du village. C'était le grand jour pour l'association «la Boule Maiziéronne», ses 150 licenciés et son président Patrick Pariat, qui n'avaient pas ménagé leurs efforts pour l'inauguration du boulodrome couvert. Après des mois de travail, c'était l'heure de la récompense et

du beau monde de la pétanque avait fait le déplacement : Dylan Rocher, champion du monde, Michel Munier, champion de France vétérans 2022, Thierry Besaudry et Micka Gérardot, champions de France cadets 2022 et 2023 étaient présents pour cet événement dans notre village.

Le Conseiller Régional Maxence Meunier et le Vice-Président du Conseil Départemental, Jérôme Bonnefoi, étaient très heureux de voir



l'aboutissement de ce projet et se sont félicités de l'insertion des personnes en situation de handicap dans cette association avec les jeunes du Verger Fleuri, d'Estissac et de Fonvannes. Notre Maire Michel Lamy, entouré d'une partie du Conseil Municipal, a déclaré le village « capitale de la boule » sous les applaudissements d'une foule enthousiaste et avant un moment de convivialité autour du pot de l'amitié animé par «La Renaissance».

ASSOCIATIONS

Forum des associations



Le 9 septembre 2023 s'est tenu le forum des associations. Les différentes associations de la commune (culturelle, sportive, loisirs, ...) se sont retrouvées sous le chapiteau du boulodrome, sur le plateau d'évolution ainsi que dans la maison des associations avec des conditions

climatiques exceptionnellement chaudes pour un mois de septembre.

Cette journée a été annoncée par la diffusion d'une vidéo des différentes associations sur les réseaux sociaux et présentée aux enfants de l'école de Maizières. Merci à Mme Houdot pour sa collaboration.

Le public, venu nombreux, a pu participer à un jeu qui le faisait passer de stand en stand. La grande gagnante du tirage au sort a été récompensée par un lot.



Maizières Rose

Notre commune devient Maizières Rose pour la lutte contre le cancer du Sein. Durant le mois d'octobre et début novembre les associations de Maizières se sont associées au profit de la campagne de la fondation «Octobre Rose». Cette campagne permet de sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et de récolter des fonds pour la recherche.



L'après midi du 7 octobre, l'Étoile de Maizières, Bienvenue à Maizières et l'AMLS se sont retrouvées dans la salle polyvalente et aux abords pour proposer diverses activités et vendre différents objets afin de récolter des fonds pour la cause. Au programme, marche nordique, randonnée, course à pied, découverte de l'athlétisme, danse country, danse en ligne, démonstration de danse.

Pour poursuivre cette action, les 14 et 15 octobre, la section tennis de l'Étoile de Maizières a organisé un tournoi de doubles surprises. La troupe de théâtre Stell'Art a joué la pièce «Y'a

pas de mâle à ça» de Jean-Claude Martineau, le 4 novembre, devant un public nombreux et comblé. La recette de cette représentation a été entièrement versée à « Octobre rose ». Quant à la boule Maiziéronne, elle a récupéré des dons lors d'un tournoi, tout comme l'a fait l'AMLS lors de la fête patronale. Durant la totalité de ces actions, c'est plus de 1500€ qui seront reversés à la fondation «Octobre rose».

Merci aux associations, bénévoles et participants pour leur générosité !



Depuis quelques années les associations de la commune (le karaté Club, la Boule Maiziéronne, la Renaissance, la Maiziéronissime, le Club Loisirs, les Sapeurs-Pompiers, les Mary Poppin's, l'Union Sportive de Taekwondo, l'Étoile, les arts créatifs, le club de loisirs et les bénévoles des associations diverses...) se sont réunies autour

de l'AMLS afin de récolter des dons. Cette date peut vous paraître erronée puisque la date officielle était le 9 et 10 décembre 2023, mais avec l'accord de l'AFM-Téléthon, nous avons pu organiser un loto pour cette soirée dans la salle des fêtes, seulement disponible à cette date. Les associations ont financé les lots du loto, la restauration, la buvette, la vente d'objets et pour certaines apporté des dons.

La Boule Maiziéronne, faisant un concours le 9 décembre, un stand pour le Téléthon a également été mis à disposition pour compléter les dons et la vente de billets de tombola. Grâce

à tous, ce sont 3 382 € qui ont été versés au Téléthon.



À vos agendas 2024 !

JANVIER		
7	La Renaissance	Concert
27 & 28	Archers de l'Étoile	Championnat de l'Aube de tir à l'arc
MARS		
24	Sapeurs-pompiers	Loto
AVRIL		
1 ^{er}	AMLS	Chasse à l'œuf
7	AMLS	Loto
13 & 14	La Boule maiziéronne	Championnat de l'Aube tête à tête
13	AMLS	Théâtre avec «Les Marcignols»
14	La Renaissance	Loto
21	Archers de l'Étoile	Concours 3D
MAI		
4 & 5	La Boule maiziéronne	Championnat tripléte
23, 24 & 25	La Boule maiziéronne	Concours international sourds & muets
JUIN		
1 ^{er} & 2	Stell'art	Théâtre enfants & adultes
9	L'Étoile de Maizières	Brocante
22	La Renaissance	Concert
22 & 23	La Boule maiziéronne	Concours régional jeunes & seniors
SEPTEMBRE		
7	AMLS	Forum des associations
OCTOBRE		
5	L'Étoile de Maizières	Maizières rose avec les autres associations
12 & 13	AMLS	Fête patronale
NOVEMBRE		
9 & 10	La Maiziéronissime	Exposition peinture et sculpture
22	AMLS	Soirée Beaujolais
DÉCEMBRE		
1 ^{er}	AMLS	Téléthon avec les autres associations
6	Les Mary Poppin's	Spectacle de Noël
8	Les Mary Poppin's	Marché de Noël

ÉTAT-CIVIL DU 1^{ER} JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2023

Ils nous ont quittés :

Le 1^{er} août 2023
Colette FLANQUART

Le 2 août 2023
Andrée RICHARDON

Le 3 août 2023
Joël DENIS

Le 3 octobre 2023
Jacques IOST

Le 11 octobre 2023
Daniel LEROY

Ils nous ont rejoints :

Le 16 juillet 2023
Prune FOURNIER

Le 18 août 2023
Charlie LATOUR

Le 27 août 2023
Ava LE GOURIELLEC

Le 1^{er} novembre 2023
Milya BARON

Le 8 novembre 2023
Bayen BERRADA

Le 30 novembre 2023
Ava COLIN

Ils se sont unis :

Le 15 juillet 2023
Gwenaëlle MORLAIX & Jérémy VELOSO

Le 3 août 2023
Margaux MACHADO & Jérémy PAULET

Le 5 août 2023
Laëdy CARVALHO & Mickaël MORIN

Le 5 août 2023
Anne-Françoise VÉRY
& Jean-Claude ROUSSEAU

Le 26 août 2023
Mélanie PUMA & Nicolas GODIER

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Un trottoir, on doit pouvoir y marcher !

Se balader, flâner le long des rues, c'est agréable ! Encore faut-il pouvoir le faire en toute sécurité. Certaines haies entourant des propriétés privées dépassent largement sur les trottoirs, empêchant les piétons d'y circuler en toute sécurité. Il est donc impérieux que chaque habitant s'assure que ses haies sont bien taillées à l'aplomb de sa limite de propriété.

Affichage sauvage

On voit de plus en plus d'affiches de toutes sortes accrochées aux poteaux de signalisation ou autre support. D'une part, il est strictement interdit de fixer quoi que ce soit sur un poteau de signalisation. D'autre part, toutes ces affiches représentent une pollution visuelle inacceptable. Dorénavant, tout affichage devra recevoir l'accord de la mairie. Dès le lendemain de l'évènement, les affiches devront être retirées.